

[Texte]

percentage, but we were thinking there should be some phasing-in period. So that is one of the things being discussed.

• 2140

On unregistered reinsurance, we have proposed that companies under a certain size, or newly incorporated companies, should not be permitted to have access to the unregistered reinsurance market, because we think it is important that companies have a certain sophistication to deal with that market and it is probably desirable that they not do that until they have built up a certain amount of expertise.

But we also do not believe we can cut off access to the unregistered market completely. We do not think we have—although the capacity of the Canadian reinsurers is great, there are special risks and special problems that we think have to be dealt with in the worldwide reinsurance market. For this reason we have proposed as our initial suggestion that a company not be permitted to seed more than 50% of its reinsurance to an unregistered company.

Mr. Mazankowski: On page 98(d), Table 18, I note that the statutory surplus as a percentage of total liabilities has decreased considerably since 1979. I think the figure is from 35.6% to 30.6%; and in all probability it is continuing to decrease. What steps are you taking, or is the department taking, to restore those surplus margins in the industry?

Mr. Hammond: It is very difficult for us to restore the surplus margins.

Mr. Mazankowski: Has there been any positive rebound?

Mr. Hammond: As the minister indicated in his opening statement, we are pleased to note that there has been some improvement in the operating results of property and casualty insurance companies this year. There have been some positive developments. There was action on the part of the companies last year to increase their premium rates.

An hon. Member: They sure did.

Mr. Hammond: There were some significant increases, which may not have been popular but from our point of view were necessary. There have been some significant improvements in the claims experience of some of the companies. The good weather this winter apparently has helped, at least in Ontario and Quebec . . .

Mr. Mazankowski: Is 35.6% satisfactory? Is that a satisfactory level? Or is there any satisfactory . . . ?

Mr. Hammond: From the point of view of solvency, you always like to see a bigger level; but at the same time we have to face the competitive reality, and if the surplus margins are too big, you are always going to get somebody who comes in and offers the business at a lower rate to cut the margins. But

[Traduction]

élevé lorsque la société vient d'être créée, mais nous pensons qu'il devrait y avoir une période de rodage. Donc, c'est l'une des choses que l'on est en train de discuter.

Au sujet des réassurances libres, nous avons proposé que les compagnies qui n'ont pas atteint une taille donnée ou celles nouvellement constituées ne devraient pas être autorisées à avoir accès aux marchés libres en matière de réassurances, parce que nous pensons qu'il est important que ces compagnies aient les connaissances nécessaires pour se lancer sur ce marché et en outre il est probablement souhaitable qu'elles ne le fassent pas avant d'avoir accumulé une certaine expérience.

Mais, également, nous ne croyons pas que nous puissions leur interdire complètement l'accès au marché libre. Nous ne pensons pas que nous avons . . . bien que la capacité financière du marché canadien de réassurance soit importante, il y a des risques bien précis et des problèmes bien spéciaux auxquels nous devons nous adresser sur le marché mondial de la réassurance. Pour cette raison, nous avons proposé au départ qu'une compagnie ne soit pas autorisée à déposer plus de 50 p. 100 de son capital de réassurance auprès d'une compagnie du marché libre.

M. Mazankowski: À la page 98(d), tableau 18, je note que le pourcentage des excédents statutaires par rapport aux passifs totaux a diminué considérablement depuis 1979. En effet, ces excédents sont passés de 35,6 à 30,6 p. 100 et il est probable que cette diminution continue. Quelles mesures prenez-vous ou plutôt quelles mesures le ministère prend-il pour restaurer les marges d'excédents dans l'industrie?

M. Hammond: Il est très difficile de restaurer les marges d'excédents.

M. Mazankowski: A-t-on constaté des réactions positives?

M. Hammond: Comme le ministre l'a dit dans sa déclaration d'ouverture, c'est avec plaisir que nous constatons qu'il y a eu une amélioration des résultats d'exploitation des compagnies d'assurance foncière et autres cette année. Certains développements positifs sont intervenus. Et l'année dernière, les compagnies d'assurance ont pris la décision d'augmenter leurs primes.

Une voix: Je n'en doutais pas.

M. Hammond: Les primes ont augmenté de façon significative, cette décision n'a peut-être pas été bien accueillie par le public, mais de notre point de vue, elle s'imposait. Du côté des réclamations, la situation de certaines compagnies ne s'est pas améliorée de façon significative. Le temps clémente que nous avons connu cet hiver a apparemment aidé, au moins en Ontario et au Québec . . .

M. Mazankowski: Ces 35,6 p. 100 sont-ils satisfaisants? Est-ce un niveau satisfaisant? Ou encore, en existe-t-il un . . .

M. Hammond: Du point de vue de la solvabilité, on souhaite toujours que le niveau soit plus élevé, mais parallèlement il faut que nous prenions en compte la réalité du marché, c'est-à-dire nos compétiteurs, et si les marges excédentaires sont trop élevées, il y a beaucoup de chance qu'une autre compagnie